

1) OBJECTIFS DU COMPTE

Le compte officiel des services de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine et dans le département de la Gironde a été créé en octobre 2012. Il a pour vocation de partager [l'action de l'Etat et ses services](#) et s'inscrit également comme un espace d'[échanges](#) et d'[interactions](#). Il a pour objectifs :

- d'informer les usagers sur les démarches et services proposées ;
- de partager avec le grand public l'actualité locale des services de l'Etat ;
- de diffuser régulièrement des informations en cas de crise.

2) OBJECTIFS DE LA CHARTE

La charte de modération a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte [@PrefAquitaine33](#) et aux utilisateurs de Twitter, les conditions de consultation et d'interaction avec le compte, voulues paisibles et pertinentes.

L'utilisateur de Twitter s'engage, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec le compte [@PrefAquitaine33](#), accepte sans réserve la présente charte d'utilisation et s'engage à la [respecter](#).

3) ACCÈS AU COMPTE / DÉSINSCRIPTION

Tout internaute peut accéder librement à la page du compte [@PrefAquitaine33](#). Toutes les publications sont ainsi visibles sans restrictions, que l'on soit inscrit ou non sur Twitter et que l'on soit abonné ou non au compte. Les listes et favoris sont également accessibles à tous les utilisateurs de Twitter.

Pour interagir avec nous, que ce soit pour [partager](#), (retweeter, mentionner) ou [commenter](#) nos publications, les internautes doivent obligatoirement s'inscrire au préalable sur Twitter et créer leur propre compte, dans le respect des conditions définies par Twitter pour son fonctionnement. L'internaute peut à tout moment supprimer ses contributions selon les fonctionnalités du site.

L'utilisateur est libre de se désabonner du compte en cliquant sur le bouton « se désabonner » en haut à droite de l'écran.

4) DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

En interagissant avec le compte des services de l'Etat @PrefAquitaine33 ou en le mentionnant, les utilisateurs en général et les abonnés s'engagent à ce que le contenu de leurs publications respecte les lois et règlements en vigueur.

Sont **interdites** notamment les publications :

- > à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène ;
- > incitant à la violence, aux discriminations et à la haine ;
- > formulées de manière grossière, injurieuse ou vulgaire pouvant heurter la sensibilité des mineurs ;
- > portant préjudice au droit à l'image ou au respect de la vie privée ;
- > portant atteinte à la protection des données personnelles d'autrui.

Les utilisateurs s'engagent donc à **respecter** les règles suivantes :

- > respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- > utiliser un langage correct et compréhensible ;
- > Les publications ne doivent pas être répétitives.
- > Les retweets du compte @PrefAquitaine33 doivent être signalés comme tels.

Le compte @PrefAquitaine33 se réserve le droit de **signaler** auprès de Twitter les comptes qui enfreindront les lois et le règlement en vigueur et **bloquera*** temporairement ou définitivement sans préavis tout compte ne respectant pas les règles de bienséance de Twitter et/ou celles établies par cette charte.

Le **filtre de qualité** a été activé sur le compte, permettant ainsi de supprimer du fil d'actualité tout tweet contenant des menaces, injures, propos abusif ou doublon.

** le compte bloqué ne pourra plus suivre @PrefAquitaine33, envoyer des messages privés, voir les publications, ajouter le compte à une liste et l'identifier. Plus de détails sur www.twitter.com.*

5) INTERACTIONS

Ce compte n'a pas vocation à apporter des réponses individuelles à vos démarches.

Nous vous invitons à nous contacter par le biais du formulaire de contact de notre site internet <http://www.gironde.gouv.fr/Contactez-nous>, en mentionnant vos coordonnées pour que nous puissions assurer le meilleur suivi de votre dossier.

Nos services vous répondront dans les meilleurs délais.

6) EVOLUTION DU COMPTE

Les modalités d'accès et d'utilisation au compte @PrefAquitaine33 sont régies par la société Twitter, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

